



LES BREVES DE LA CELLULE

* FRANCE

Atmosphère, atmosphère...

Le Conseil des ministres du 28 septembre 88 a approuvé le projet de loi qui conduira à la ratification par le Parlement du Protocole du 16 septembre 1987 "relatif à certaines substances" qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce protocole dit "de Montréal a plus de chance que les Conventions de Berne (conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe) et de Bonn (conservation des espèces animales migratrices de la faune sauvage d'Europe) qui signées par la France en 1979 n'ont toujours pas été ratifiées ! Le secrétaire d'Etat à l'Environnement a d'ailleurs proposé à ses collègues d'ouvrir le chantier des travaux interministériels nécessaires pour remédier rapidement à une nonchalance qui nuit à la crédibilité des engagements internationaux de la France.

Sus aux NOx

Fin octobre à Sofia (Bulgarie), la France devait signer à l'occasion d'une rencontre ministérielle réunissant les pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est, ainsi que les Etats-Unis, un protocole sur le gel des émissions d'oxydes d'azote (NOx) qui entrent dans la composition de la pollution atmosphérique acide, et s'associer à une "déclaration additionnelle" visant à réduire ces émissions de 30% en 1998.

Petits pas vers le pot catalytique

Pour favoriser l'utilisation de l'essence sans plomb (indispensable au fonctionnement des pots d'échappement catalytiques), des mesures de réduction fiscale entraînant une diminution de 35 centimes par litre seront proposées au Parlement lors de la discussion de la loi de Finances 1989.

Au lieu de 6,10 Frs (Le Blanc-Août 1988), les étrangers qui comme les allemands paient chez eux l'essence sans plomb environ 3 Frs le litre, ne la paieront plus en France que 5,75 l'été prochain...

* FRANCE

Jachères

Le 13 février dernier, le Conseil Européen a pris un certain nombre de mesures concernant la politique agricole commune. Parmi elles figure le retrait des terres sous forme de jachère.

Avant que la France ne prenne les dispositions réglementaires nécessaires à l'application de cette mesure, le CORPEN (Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates et les Phosphates d'origine agricole) a fait état de ses observations et émis certaines propositions.

D'une part, le CORPEN privilégie quatre zones à retenir en priorité dans cette perspective : les zones de captage des eaux potables, les fonds humides de certaines vallées, les secteurs à fort risque de lessivage et les zones naturelles d'un intérêt écologique particulier.

D'autre part, il a examiné les différentes formes de jachère sous l'angle de leur intérêt pour la réduction de la pollution par les nitrates et a conclu que :

- la jachère nue, dont le sol est entretenu, sera nocive car elle accentuera les pertes en nitrates des sols ;
- le passage progressif à la friche est peu intéressant (surtout si la friche n'est maintenue que peu de temps) ;
- la "jachère jaune" (cultures marginales comme le pois chiche) ne présente aucun intérêt ;
- la "jachère verte" (mise en herbe pouvant être récoltée, pâturée et fertilisée) ne sera favorable que si la prairie est durablement installée et correctement fertilisée ;
- la "jachère verte" sans pâturage ni récolte serait une bonne solution en ce qui concerne la perte de nitrates (elle présente en revanche d'autres inconvénients) ;
- le boisement était une solution à retenir.

La question de la durée de la jachère est essentielle. Retenir les nitrates pendant une période courte (3 à 5 ans) et les relarguer ensuite n'est pas une solution.

Source : CORPEN mars 88.

* CHAMPAGNE-ARDENNES

En avril dernier, un Conservatoire du Patrimoine Naturel a été créé en Champagne-Ardennes. Cet organisme régional de protection de la nature a pour but de préserver un patrimoine reconnu d'intérêt international.

Conservatoire des Sites de Champagne-Ardennes (Association Loi de 1901) - Boult-aux-Bois - 08240 BUZANCY.

* **FRANCE**

N'en pincez pas trop pour l'écrevisse exotique !

Les populations indigènes d'écrevisses européennes sont l'objet de soins attentifs de la part des spécialistes et du Ministère de l'Environnement. Il est vrai que les espèces autochtones subissent bien des maux : bouleversement de leurs biotopes, pollutions diverses, et épidémies répétées (l'aphanomyose a coûté la vie à la quasi totalité des stocks entre 1876 et 1885, puis plus tard à plusieurs reprises) et déjà plusieurs espèces exotiques sont devenues "indigènes" après acclimatation accidentelle ou délibérée, en plusieurs points du territoire.

L'écrevisse américaine *Orconectes Limosus Rafinesque*, dispersée inconsidérément depuis moins d'un siècle, a par exemple colonisé de façon irréversible l'ensemble du réseau hydrographique français...

Face à cette situation d'autant plus délicate que l'équilibre inter-populations a déjà été largement compromis par les "envahisseurs" antérieurs, l'application stricte des dispositions législatives et réglementaires en matière de propagation d'espèces animales susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques s'impose.

Las ! L'impatience et l'ignorance des bonnes volontés et des prosélytes peuvent dans le cas des écrevisses (comme dans d'autres) rééditer en toute bonne foi (peut-être) des catastrophes et rendre caducs de patients efforts...

Témoin cette émission de Canal Plus du 22 juin dernier, lors de laquelle le présentateur recommandait à qui voulait l'entendre un repeuplement systématique des cours d'eau par voie de réintroduction massive, diffuse et incontrôlée !

Il donnait même l'adresse d'importateurs qui pour les uns diffusent des écrevisses provenant de productions étrangères sanitaires suspectes, et pour l'autre propose des *Pacifastacus Leniusculus* Dana, espèce dont la propagation, la commercialisation et le transport à l'état vivant sont interdits !

De quoi faire bondir les spécialistes qui encore en août 1987 à Lausanne lors du Congrès de l'International Association of Astacology recommandaient d'arrêter de toute urgence l'importation et le transport d'écrevisses vivantes dans tout autre but que l'introduction et le soutien de population dûment approuvées par les autorités.

D'après J.P. LAURENT, Station d'Hydrobiologie Lacustre de Thonon -INRA.

* **FRANCE**

Après l'ouragan

A la suite de l'ouragan du 15 et 16 octobre 87, 50 000 des 250 000 ha de la forêt bretonne ont été touchés à des degrés divers mais suffisamment importants pour remettre en cause la sylviculture locale.

Dans les cinq années à venir, 22 000 ha vont être replantés (à un coût moyen de 17 000 Frs/ha) ; 20 000 seront pris en charge par les aides publiques. Ces reboisements vont d'après le Conseil Régional donner l'occasion d'améliorer l'état de la forêt bretonne et de développer sa capacité à produire un bois de qualité.

D'après Presse-Environnement du 1.07.88.

* **FRANCE**

Un éco-musée en forêt d'Orient

Un éco-musée va s'ouvrir à Brienne-la-Vieille, au coeur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (Aube). Des locaux seront aménagés d'ici 1991 dans un ancien moulin, et l'ouverture de ce musée se fera progressivement.

Actuellement, une exposition installée dans la maison du Parc présente les thèmes qui seront abordés par l'éco-musée : évolution des pratiques agro-pastorales, rapports entre milieu naturel et pratiques agricoles, rôle de l'eau dans le parc, etc.

D'après Presse-Environnement du 1.07.88

* **FRANCE**

Vers un Parc Régional des Marais en Manche

Les marais de l'isthme du Cotentin couvrent 20 000 ha. Le Conseil Général de la Manche envisage d'y créer un parc régional, qui serait géré par tous les partenaires économiques et les collectivités locales concernées.

Le projet s'articule autour de plusieurs propositions :

- maintenir une activité agricole ;
- gérer le système hydraulique ;
- organiser et soutenir le marché des productions agricoles locales ;
- aménager pour le tourisme sans rompre l'équilibre écologique .

Un programme précis sera présenté à la prochaine session du Conseil Général.

D'après Presse-Environnement du 1.07.88.

* **FRANCE**

L'Atelier Technique des Espaces Naturels

La Direction de la Protection de la Nature (Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement) est régulièrement sollicitée pour fournir des éléments techniques en matière de gestion de la nature. Des expériences remarquables ont souvent été réalisées, en particulier dans les espaces protégés, et des organismes efficaces ont mis en relation certains des promoteurs de ces expériences ; pourtant des conclusions transposables n'ont pas toujours été tirées.

L'Atelier Technique des Espaces Naturels a été créé en janvier 1986 pour remédier à cette carence.

Son premier axe est la communication : il a produit à ce titre des documents comme "l'accueil du public dans les réserves naturelles" (1987).

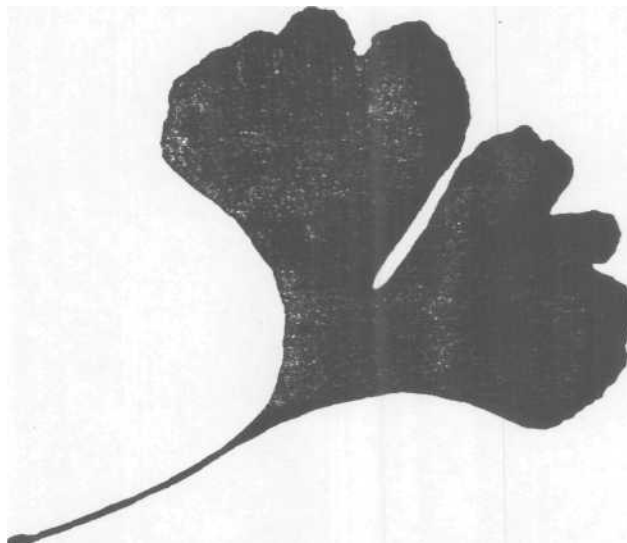
Le second est "l'ingénierie écologique", c'est-à-dire les méthodes et les technologies adaptées à l'entretien de la nature et à l'aménagement de la nature.

Entretenir la nature : c'est garder en l'état, restaurer les milieux naturels et les espèces qui les composent ; c'est aussi évaluer l'état initial d'un milieu, son évolution et le résultat des activités qui s'y exercent.

Aménager la nature : c'est créer ou modifier un milieu naturel, ce peut être aussi y implanter des équipements utiles aux gestionnaires des espaces naturels.

Source : document de présentation de l'ATELIER - novembre 1987.

Adresse : Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, Direction de la Protection de la Nature, 14 bd du Général Leclerc, 92524 NEUILLY-sur-SEINE.



* **POITOU CHARENTES**

Vous avez dit ZNIEFF ?

L'inventaire du patrimoine naturel du Poitou-Charentes a été publié en juillet 88. Il recense 612 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. Ces "ZNIEFF" sont réparties sur les départements de la Vienne (193), de la Charente-Maritime (186), de la Charente (163) et des Deux-Sèvres (70) sur un peu moins de 150 000 hectares.

Toutes les informations concernant ces ZNIEFF sont à la disposition des élus et des administrations, et regroupées dans un fichier géré par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE).

D'après Presse Environnement du 22.07.88.

* **RHONE**

"La qualité du fleuve Rhône"

C'est le titre du rapport présenté par le préfet de la région Rhône-Alpes et par le président du Conseil d'Administration de l'Agence financière du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Son objectif est d'établir un document de synthèse susceptible d'alimenter les réflexions pour la dépollution et l'aménagement du fleuve. Il présente dans un premier temps un éventail des connaissances actuelles sur le Rhône (qualité des eaux, faune, flore, etc.) et fait ensuite le bilan des atteintes subies par le fleuve.

Parmi les différents éléments qui altèrent l'état du fleuve, il semble que l'aménagement soit le plus perturbant. Le paysage, la morphologie du fleuve le régime hydrologique ont été profondément modifiés .

En ce qui concerne les rejets de substances polluantes, la priorité consiste actuellement à en épargner les zones de faible débit et à rechercher une meilleure dispersion dans le cours principal du fleuve...

Des progrès restent à faire, et c'est ce à quoi va s'employer le programme de dépollution que sera élaboré à partir de novembre prochain.

D'après Presse-Environnement du 22.07.88.

* FRANCE

Que la lutte biologique est cruelle

Tout le monde connaît ces charmantes petites bêtes rouges à points noirs que l'on surnomme "bêtes à Bon Dieu". Elles jouent un rôle important dans l'équilibre de certains écosystèmes.

En effet, s'alimentant en grande quantité de pucerons, elles sont un auxiliaire précieux pour les jardiniers et agriculteurs. Elles constituent, à ce titre, un "insecticide" naturel irremplaçable et bien souvent méconnu.

C'est pour faire connaître ce rôle, et d'une manière générale, pour sensibiliser le public aux problèmes de préservation et de gestion des milieux naturels, l'informer sur les actions entreprises en matière de lutte biologique tout en l'amenant à mieux connaître le monde des insectes et les menaces qui pèsent sur lui, (disparition de 6 000 à 10 000 espèces d'insectes dans les années à venir - source : Conseil de l'Europe 1987), que l'Office Pour l'Information Eco-entomologique (OPIE) et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont décidé, en Décembre 1987, de lancer une "OPERATION COCCINELLES".

Des partenaires pour une action pédagogique

C'est ainsi que trois C.E.S. et quelques écoles primaires de l'Académie de Versailles ont accepté de participer à l'opération et pris en charge un élevage de coccinelles.

C'est sous la responsabilité des professeurs de Sciences Naturelles, et avec l'aide de l'OPIE qui a fait circuler dans les établissements une "malle pédagogique" que l'action a été menée. Elle comportait plusieurs facettes :

- observation des différentes phases de développement de la coccinelle, du stade larvaire jusqu'au stade adulte (à partir de techniques d'élevage mises au point par l'INRA) ;
- élevage de pucerons, "proies" indispensables pour nourrir les coccinelles ;
- étude du développement d'une plante, la féverole, que le puceron parasite naturellement ;
- observation des phénomènes de multiplication des pucerons par contamination des féveroles saines ;
- observation concrète d'une action de lutte biologique et de restauration d'un équilibre écologique ;

-sensibilisation à la protection des espèces et aux effets néfastes de l'utilisation de produits chimiques (pesticides) ;

-apprentissage et responsabilisation des élèves grâce à la prise en charge de l'élevage ;

-réalisation d'un concours de dessin et d'une exposition.

Début mai, le Parc Naturel organisait une demi-journée de formation pour les enseignants afin de les initier aux techniques d'élevage.

Pour cette opération, c'est *Coccinella septempunctata* (coccinelle à sept points) qui a été choisie : c'est la plus commune et elle s'attaque principalement aux pucerons qui se développent sur les herbes et les plantes basses spontanées ou cultivées.

Des coccinelles en vol !

L'opération s'est terminée par le lâcher des coccinelles dans la nature, qui a eu lieu en deux temps :

-le 18 juin, dans les établissements scolaires ;

-le 20 juin, les dernières coccinelles ont été lâchées symboliquement depuis le château de la Madeleine (Dampierre en Yvelines) lors de la manifestation organisée pour la pose de la première pierre de la Maison du Parc.

Cette opération a été l'occasion d'une collaboration suivie entre le rectorat et l'Académie de Versailles, la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE), les Amis du Parc Régional de la Vallée de Chevreuse, les Parcs et Jardins de la Ville de Caen, la Station de Zoologie de l'INRA d'Antibes et l'OPIE.

*** GRANDE BRETAGNE**

"Boutons les CFC hors de nos aérosols"

Dans le cadre d'un programme de 2,5 millions de livres, les laboratoires de recherche de l'ICI ont synthétisé deux nouveaux produits qui pourraient ouvrir la voie à une nouvelle gamme d'aérosols moins dangereux.

L'objectif est de remplacer les CFC par des fluides réfrigérants et des combustibles de propulsion sans effet destructeur sur l'ozone de l'atmosphère.

D'après Bulletin d'Actualité Scientifique : Rapport d'Ambassade Avril 88.

* **FRANCE**

"Gérer les insectes ravageurs de la forêt au mieux"

Les conditions climatiques rigoureuses de ces dernières années ont fragilisé la forêt française. La sécheresse et le froid intense, ajoutés aux pluies acides, ont altéré l'état de santé des forêts. Les insectes, champignons, bactéries et autres ennemis des arbres en ont profité. On assiste aujourd'hui à une recrudescence des maladies de la forêt, assez inquiétante pour que le ministère de l'Agriculture ait éprouvé le besoin de créer un "département de santé des forêts". Son rôle sera d'effectuer des observations de terrain, des bilans et des prévisions annuelles par essences et par modes d'attaque, et d'informer ou d'assister les sylviculteurs et les services forestiers.

Le retour à un cycle climatique normal pourrait remettre les choses en ordre, mais en attendant, il est nécessaire d'entreprendre une action de lutte contre les parasites de la forêts. Lutttes chimique et biologique sont envisagées "pour apprendre à gérer les insectes ravageurs au mieux".

D'après AFP-Sciences du 19 mai 88.

* **NORVEGE**

Grand nettoyage

250 tonnes de phosphate par an, c'est plus qu'il n'en faut pour polluer gravement le lac Mjösa, plus grand lac de la Norvège (360 Km«).

Un budget de 200 MF va être consacré dans les trois ans à venir à des opérations de ratissage des algues parasites. Mais les nettoyages réguliers ne suffisent pas à enrayer l'augmentation croissante des niveaux de pollution. Les lessives contenant du phosphate seront donc interdites en Norvège d'ici deux ans.

D'après Presse-Environnement du 27.05.88.

* **FRANCE**

Promenons-nous dans les bois

L'inventaire forestier national révèle que la surface boisée a augmenté de 264 000 ha depuis 1981.

Le taux de boisement est passé de 24,31 à 25,31, pour une superficie totale tournant autour des 15 millions d'hectares.

Les feuillus représentent 642 de la surface totale des forêts de production. Et 35% de la surface forestière est occupée par des peuplements "médiocres".

D'après Presse-Environnement du 27.05.88.

* **FRANCE**

L'agriculture s'informatise

L'informatique et la télématique entrent à la ferme et sont en train de devenir des outils de travail pour les agriculteurs. Le Minitel rencontre un écho très favorable chez les 20 000 agriculteurs qui l'utilisent et le nombre de micro-ordinateurs est estimé à 10 000. Parmi les 16 000 progiciels utilisés, ceux de comptabilité-gestion viennent en tête, suivis de ceux concernant des cultures, l'élevage porcin, la gestion viticole et l'élevage bovin.

Au ministère de l'Agriculture, la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) estime cependant qu'il n'existe pas encore de véritable informatique agricole. C'est cependant en bonne voie, si l'on considère que de nombreux logiciels français sont adoptés et exportés dans les autres pays de la CEE.

D'après AFP-Sciences du 25.02.88

* **EUROPE**

Le succès mitigé de la Directive "Seveso"

Six ans après son adoption, seuls six des douze pays de la CEE appliquent la loi communautaire sur le contrôle des produits chimiques dangereux (alias "directive Seveso").

Elle impose pourtant une série de mesures pour contrôler la fabrication et le stockage des produits chimiques toxiques, inflammables ou explosifs destinée à éviter que se reproduisent des accidents comme ceux consécutifs à la fuite catastrophique de dioxine à Seveso, en Italie (1976)...

L'Italie, la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne Fédérale même et les Pays-Bas sont au nombre des récalcitrants.

D'après AFP - Sciences du 11.05.88

* **EUROPE**

Les montagnards sont là

Les participants à la Conférence Européenne des régions de montagne ont réclamé la mise en oeuvre d'une véritable politique intégrée et européenne de la montagne et ont adressé des recommandations au 21 Etats membres du Conseil de l'Europe.

La notion de région de montagne recouvre en Europe des situations très diverses mais malgré tout, un certain nombre de problèmes leur sont communs. Les handicaps liés aux caractéristiques géo-climatiques sont l'une des causes des problèmes socio-économiques de ces régions.

Les efforts de développement doivent tenir compte non seulement des besoins de la population (volonté d'autonomie) mais aussi d'impératifs écologiques. Par exemple, l'agriculture de montagne joue un rôle fondamental au niveau de la protection de la nature et du milieu. Des mesures spécifiques doivent être prises pour concilier dans les zones de montagnes, développement économique et protection de l'environnement.

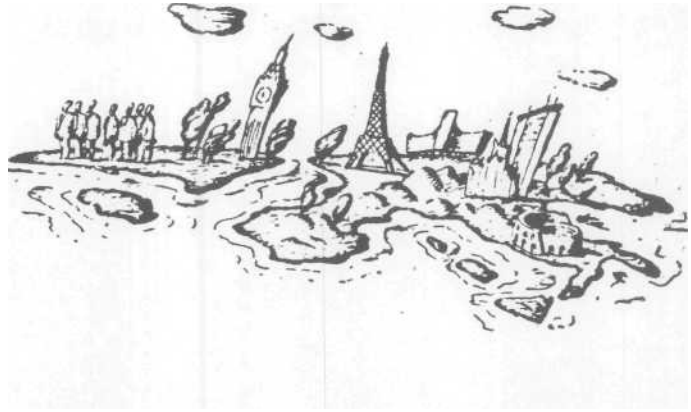
D'après le Service d'Information du Conseil de l'Europe -14.06.88.

* **EUROPE**

Convention de Berne

Le parlement chypriote a ratifié en mars dernier la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe. Chypre est le 19ème pays à ratifier la convention de Berne.

D'après Naturopa - Conseil de l'Europe - Mai 88.



* EUROPE

Laisser-aller

Lors de sa session de mars, le Parlement Européen a adopté une série de rapports réclamant une rigueur accrue dans l'application des directives européennes en vigueur dans le domaine de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'eau et l'air. Les Etats Membres ont en effet tendance à se laisser aller.

Il est, à Bruxelles, question de mettre en place un corps communautaire d'inspecteurs de l'environnement chargés de veiller sur place à l'application du droit et à l'exécution des arrêts de la Cour de Justice.

D'après Naturopa (Conseil de l'Europe) - avril 88.

PS. La directive est un acte juridique de la CEE qui s'impose aux Etats Membres et les lie quant aux buts à atteindre, mais dont les modalités d'application sont laissées à la discrétion de chaque pays.

* EUROPE

Agriculture, environnement, même combat

Les ministres de l'environnement des douze pays de la CEE ont manifesté la volonté d'intégrer les objectifs de la politique de l'environnement dans la politique agricole. Toute initiative majeure dans le domaine agricole devrait donc être précédée d'une étude d'impact, particulièrement en matière de biogénétique et de bio-ingénierie .

Cette intégration de l'environnement vise un double objectif :

-corriger les excès de l'agriculture moderne dont la productivité va souvent dans le sens d'une dégradation de l'environnement ;

-faire prendre conscience aux agriculteurs qu'ils protègent ainsi leur propre existence et qu'en préservant l'environnement, ils atténuent les conséquences d'une diminution de l'activité agricole (risque de désertification, de déprise, de destruction des paysages...).

D'après Naturopa (Conseil de l'Europe) - avril 88.

* **ETATS-UNIS**

Pluies acides

Le Premier Ministre Canadien n'a pas obtenu gain de cause auprès du Président Reagan en ce qui concerne la question des pluies acides. Il réclamait un calendrier de lutte contre les émissions industrielles polluantes qui touchent les forêts des deux côtés de la frontière.

Le Président Reagan est resté sourd aux propositions tout en affirmant que les scientifiques américains travaillent à déterminer plus précisément l'origine des pluies acides.

Ces pluies acides représentent une menace sérieuse pour la côte Est des Etats-Unis, où elles constituent une des principales sources de pollution de la vie marine et des forêts.

Jusqu'à présent, Washington n'a pas tenu ses engagements dans la lutte contre cette pollution.

Les Américains ont même demandé à Genève que leur pays soit autorisé à augmenter de 20% ses émissions d'oxyde nitrique (un des principaux polluants responsables des pluies acides). Si leur demande est acceptée, la "tragédie écologique" dont parle le Premier Ministre Canadien ne fait que commencer.

D'après AFP-Sciences du 28.04.88.

* **SUEDE**

CFC, non merci !

Le Parlement Suédois prévoit de réduire progressivement l'utilisation des fréons (CFC) d'ici 1995.

Le soufre et le dioxyde d'azote sont sur la liste rouge. En ce qui concerne l'azote, le ministère de l'Agriculture a présenté un projet de loi visant à réduire de 50% les dégagements d'azote des champs cultivés d'ici à l'an 2000.

Au cours des trois prochaines années, 200 MF seront consacrés à la protection des espaces verts et au contrôle de la qualité de l'eau et de l'alimentation.

D'après Presse-Environnement du 6.05.88.

* **GRANDE BRETAGNE**

Gentlemen farmers ?

En 1987, les agriculteurs anglais sont responsables de 3 890 incidents de pollution de rivière, soit 13% de plus qu'en 1986.

Dans la majorité des cas, il s'agit de pollutions causées par les effluents d'élevage, mais les jus d'ensilage sont également concernés.

Le ministre anglais de l'Agriculture a déclaré que chacun devait avoir conscience des effets graves de cette pollution sur l'environnement et prendre le problème à bras-le-corps. Le gouvernement de Grande Bretagne a décidé d'instaurer des mesures législatives très strictes, assorties de fortes amendes en cas de contraventions. Aucune aide financière n'est prévue pour aider les agriculteurs à faire face...

D'après Financial Times du 07.06.87. et Agro-Bref du 26.07.88.

* **INTERNATIONAL**

Alimentation et environnement

Le 27 mai dernier, le directeur exécutif du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) a rappelé aux représentants des 36 pays membres du Conseil Mondial de l'Alimentation que l'agriculture devait accorder une plus large place à l'environnement.

Le lien entre sécurité alimentaire et environnement a été établi pour la première fois.

La dégradation de l'environnement touche particulièrement les pays de Tiers-Monde qui connaissent des déficits alimentaires. L'érosion des sols et la désertification réduisent considérablement la production agricole de ces pays.

Si les systèmes de production agricole ne prennent pas en compte les données écologiques, de nouveaux dégâts surviendront mettant en cause la capacité d'autosuffisance alimentaire de ces pays, et menaçant directement leur environnement.

Le Directeur exécutif du PNUE propose que les ministres de l'Agriculture et de l'Environnement coordonnent leurs politiques et leurs actions.

D'après AFP-Sciences du 26 mai 88.

* **ITALIE**

Ils sont pas fous ces Romains

Dernière création du Parlement Italien : un Comité Permanent chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et des Travaux Publics. Le Sénat n'est pas en reste puisqu'il a mis en place une Commission chargée, entre autres, de l'Environnement et de ses ressources.

D'après Naturoipa (Conseil de l'Europe) - avril 88.

* **ESPAGNE**

Sauve qui peut la forêt

Dans la région de Valence, les forêts de El Maestrazgo et Els Ports sont en train de dépérir, victimes de pluies acides régionales. 230 000 hectares sont menacés. Dans la zone méditerranéenne, le processus de désertification est déjà entamé. Les municipalités de la région préparent un dossier accusateur à l'endroit des entreprises qui par leur pollution ont participé à ces "crimes écologiques".

Les forêts ne seront plus là pour témoigner au procès...

D'après Naturoipa (Conseil de l'Europe) - avril 88.

* **TCHERNOBYL**

Il y a retombées et retombées...

Un expert soviétique a estimé que l'accident de Tchernobyl pouvait, à l'avenir, induire des mutations chez des animaux de la zone de contamination maximale.

Le Directeur de l'Institut de Radiobiologie créé pour effectuer des recherches sur les conséquences de l'accident nucléaire a néanmoins démenti "les rumeurs" selon lesquelles des mutations se seraient déjà produites dans cette zone de 30 km autour de la centrale. D'ailleurs, 30 000 hectares y seront à nouveau cultivés dès le printemps 89.

Paradoxalement, depuis deux ans, la production agricole a légèrement augmenté en Ukraine. On espère avec le ministre, que les nouvelles technologies auxquelles le ministère de l'Agriculture soviétique attribue ce succès, n'ont que de très lointains rapports avec la radioactivité superflue...

D'après AFP-Sciences du 28.04.88

* **ITALIE**

Mare nostrum

Si la pollution y fait disparaître bon nombre d'espèces de la flore et de la faune marines, une récente circulaire de la marine marchande italienne laisse espérer de nouvelles initiatives pour la défense de la Méditerranée. Les organisées qui exploitent les parcs terrestres ou Marins, régionaux ou nationaux, et les associations de protection ayant un caractère national, peuvent désormais demander au Ministère de la marine marchande d'assurer la gestion de zones domaniales maritimes des côtes donnant sur la zone terrestre protégée. Cette initiative devrait permettre de conserver, de restaurer et de préserver certaines zones sous-marines, de stimuler la recherche et de créer des bassins pour le repeuplement ou la production d'espèces marines menacées.

D'après Naturopa - Conseil de l'Europe - 05.88.

* **USA**

Un homme informé en vaut deux

Au cours de conférences régionales rassemblant les acteurs de l'application des biotechnologies à l'agriculture, le ministère Américain de l'Agriculture (USDA), a souligné l'importance d'une bonne information du public. Les industriels, de leur côté, sont favorables au maintien de la réglementation actuelle en matière d'expérimentation, malgré ses imperfections ; d'après eux des règlements plus adaptés risqueraient de s'avérer trop lourds. D'autres pensent que le danger actuellement le plus important réside dans les peurs irrationnelles d'un public sous-informé.

D'après Feedstuffs du 23.05.88

* **USA**

Engagez-vous

Selon le ministère américain de l'agriculture, l'agriculture américaine va offrir plus de 48 000 emplois au cours des dix prochaines années à des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

La moitié de ces postes concernent la gestion, la planification financière et le commerce. 30% sont réservés à la recherche. Dans ces domaines, la demande risque d'être supérieure à l'offre. En revanche, dans les secteurs de la formation, de la communication et de la protection de l'environnement, les spécialistes seront excédentaires.

D'après Wallaces Farmer, 17.05. 88.

* **REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE**

0 rage, ô petit espoir...

Les opérations d'immunisation par voie orale contre la rage canine ont en RFA et en 1987, couvert près de 165 000 Km² (1/3 de la superficie du pays) : 5 millions d'appâts traités ont été distribués. Depuis 1985, l'exemple est bien timidement suivi en Italie, en Autriche, en Belgique et en France : 430 000 appâts mis en place sur en tout 14 000 Km².

D'après Naturopa (Conseil de l'Europe) - avril 1988

P.S. : Cela n'a pas entamé la stabilité du Deutsche Mark ! Et il est vrai que pour ce qui nous concerne, nous paraissions préférer la bonne vieille battue aux "nuisibles" qui fait que la chasse est ouverte même quand elle est fermée...

* **ALLEMAGNE FEDERALE**

Sauver les eaux

Pour réduire les fuites de nitrates vers les nappes, la Société des Eaux municipales de Ravensbruck a décidé de payer aux agriculteurs, situés dans les zones de captage, les semences et le travail permettant de cultiver de l'herbe sous le maïs. Elle espère aussi fixer, durant l'hiver, 30 à 80 kg d'azote par hectare...

D'après Agro-Bref du 26.07.88

* **PAYS BAS**

Subventions pour mise hors culture

Trois indemnisations sont prévues mais la jachère verte est exclue. Si l'agriculteur a moins de 65 ans et intègre la jachère dans son assolement ou plante des arbres, il touchera 600 Ecus/ha/an (environ 4500 F). Si la terre gelée est utilisée à des fins non agricoles, la prime est réduite à 300 Ecus.

D'après Agro-Bref du 26.07.88

* **FRANCE**

Rhône-Poulenc nouveau protecteur de la nature

L'île aux Castors, située au sud de Lyon sur le Rhône, déjà protégée depuis 87 par un arrêté de biotope, va être dotée au printemps d'un Centre d'Observation de la Nature.

La faune (150 espèces d'oiseaux, quelques familles de castors) et la flore y seront donc non seulement protégées mais aussi suivies.

Le projet sera en partie financé par Rhône-Poulenc.

D'après AFP-Sciences du 7.07.88.

P.S. : Attention, se déculpabiliser ne suffit pas...

* **CHINE**

L'eau du lac

Les lacs chinois sont menacés par la salinité et la pollution. Et certains d'entre eux ont même disparu au cours de ces dernières années (2 800 lacs en 1981, 2 300 aujourd'hui). Les principales causes du phénomène sont l'utilisation excessive des eaux en agriculture, l'établissement de polders sur les terrains marécageux et l'envasement.

D'après AFP-Sciences du 7.04.88.

* **EUROPE**

Dans nos Poubelles ...

Poussières :	28 000 tonnes
Plomb :	570 tonnes
Cadmium :	31 tonnes
Mercuré :	68 tonnes
Acide Chlorhydrique :	144 000 tonnes
Acide fluorhydrique :	1 150 tonnes

En ajoutant la dioxyne, les substances organiques chlorées et autres polluants, on arrive à 27 millions de tonnes de déchets pour l'Europe entière.

La Commission européenne compte favoriser la mise en place de normes plus strictes pour l'incinération des déchets municipaux. Pour l'instant, seuls la France, la RFA, les Pays-Bas, le Danemark et l'Italie disposent d'une législation appropriée. Les autres pays devront s'y mettre.

D'après Presse-Environnement du 25.03.88.



* **JAPON**

L'écologisme tardif du Pays du Soleil levant

Souvent mis au banc d'accusation les japonais s'éveillent enfin à l'écologie. Un cri d'alarme lancé par les écologistes après la destruction (pendant la Semaine des Oiseaux !) des nids d'une colonie de hérons installés sur les rives de la Kuzuryu que le ministère de la Construction avait entrepris de domestiquer, a rejoint l'inquiétude exprimée pour la première fois dans un LIVRE BLANC GOUVERNEMENTAL.

Mea culpa inhabituel, le Livre Blanc de l'Agence de l'Environnement incite chaque japonais à "ne pas mener une vie qui affecte négativement l'environnement global". Les as de la baguette jetable, de la chasse à la baleine et de l'aménagement béton, vont devoir accorder environnement et productivité. Progressivement...

Ce livre blanc replace l'archipel dans un contexte mondial et tente d'évaluer, pour la première fois, la responsabilité du Japon dans la destruction de l'écosystème planétaire. Il constate par exemple que si le Japon a été en 1985, le premier importateur du monde de bois tropicaux (52% des importations), la déforestation qui s'en suit menace les ressources de la Malaisie à l'horizon 1995, ajoutant que "de nombreux problèmes d'environnement dans le monde sont causés par la consommation dans les pays avancés, dont le Japon".

Parmi les mesures examinées, l'Agence de l'Environnement préconise de mettre en garde les pays bénéficiaires de l'aide japonaise au développement contre des projets qui détruiraient la nature et les ressources naturelles. Le Japon examine également la possibilité de racheter une partie de la dette du Tiers-Monde contre la création de réserves naturelles.

La sensibilisation à l'écologie tentée par l'Agence Environnement n'empêche cependant pas le ministère de l'Agriculture et des Pêches de soutenir une campagne de pêche de plus de 300 baleines cette année, malgré l'opposition de la commission baleinière internationale. Il n'y a donc pas de hara-kiri à l'horizon...

D'après AFP-Sciences du 26 mai 1988.

